



LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2012

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le

PROCÈS VERBAL

Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 29 mars 2012

PROTOCOLE D'ACCORD - CHAMPIGNONNIERE DU CLOS DU ROI

Dans le cadre du projet de réouverture à la circulation piétonne de la rue du clos du roi et de son aménagement paysager, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes du protocole d'accord entre la commune et la Champignonnière, qui conviennent de l'intervention d'un expert amiable pour déterminer l'indemnisation due à la résiliation de baux à ferme avec la Champignonnière. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce protocole d'accord.

CONVENTION AVEC LA CACP POUR LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS

Dans le cadre du transfert de compétence sur le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention qui fixe les modalités et la mise en œuvre du financement du service par contribution des communes.

EXTENSION DES TELESERVICES AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES – MODALITES D'INSCRIPTION ET DE RESERVATION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouvelles modalités d'inscription et de réservation aux activités périscolaires par téléservice, induisant l'adaptation de certains articles des règlements intérieurs des activités périscolaires et de la restauration scolaire.



DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR UNE AIDE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de l'étude de réaménagement de la médiathèque Stendhal, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 5 000 euros auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACTION DU CENTRE POUR L'INSERTION, LA MOBILISATION ET L'EVALUATION SOCIALE (CIMES)

Dans le cadre d'un suivi social et professionnel des bénéficiaires du RSA de la zone du Vexin – Ville Nouvelle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention conclue avec le Département pour le financement du Centre pour l'Insertion, la Mobilisation et l'Evaluation Sociale (C.I.M.E.S.), et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que ses avenants. Il sollicite également une subvention de 147 165 euros auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

PROJET DE SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DE LA VOIE PUBLIQUE – ADOPTION DES DEMANDES D'AUTORISATION PREALABLE ET DE FINANCEMENT DES PRINCIPES DIRECTEURS

Dans le cadre de l'étude pour la mise en œuvre d'un système de videoprotection de la voie publique, le Conseil Municipal émet un avis favorable à 24 voix pour, 10 abstentions et 1 voix contre, sur les principes directeurs, afin de permettre à Monsieur le Maire prolonger la discussion avec les communes de PONTOISE ET OSNY. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations en vue de la mise en place du système, et à solliciter une subvention dédiée, auprès du fond interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D.).

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE CHENNEVIERES CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE RELIANT LA RUE DU CHEMIN VERT A LA RUE DE FLANDRE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre du contrat de territoire conclu entre la CACP et la ville pour 2010-2014, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions afin d'optimiser le plan de financement initial du projet de création d'une voie reliant la rue du Chemin Vert à la rue de Flandre.

CREATION DE POSTES PERMANENTS

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création de deux postes à temps complet et d'un poste à temps non complet au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2012.



MINI SEJOURS VILLE VIE VACANCES (VVV) 2012

Dans le cadre des projets Ville, Vie, Vacances, prioritairement destinés aux jeunes de 11 à 18 ans les plus en difficulté, issus des quartiers du contrat Urbain de Cohésion Sociale, et qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet 2012 ainsi que son budget prévisionnel, et sollicite une subvention de 4 500 euros auprès de l'Etat. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la solliciter, et fixe les tarifs d'inscription de la manière suivante :

PERIODE	TRANCHE D'AGE	SEJOUR	TARIF/PERSONNE
9 au 14 juillet	14-17 ans	A la découverte de la forêt landaise à Saumejan (47)	100 euros
23 au 28 juillet	15-17 ans	Séjour itinérant en Lozère (48)	100 euros
6 au 11 août	11-14 ans	Découverte du Vercors (38)	80 euros
13 au 18 août	13-16 ans	Culture et loisirs aux Sables d'Olonne (85)	100 euros

REGULARISATION FONCIERE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DE LIESSE A INCORPORER DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section BO 206 située rue de Liesse auprès de la société Bouygues Immobilier, parcelle privée mais remplissant les critères de la domanialité publique. Le conseil Municipal décide ainsi le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section BO n°206, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition y afférent, et dit que les frais de mutation seront pris en charge par la société Bouygues Immobilier.

ACQUISITION D'UNE EMPRISE PARTIELLE D'UNE PROPRIETE BATIE DANS LE CADRE DE LA PROLONGATION DE LA COULEE VERTE

Dans le cadre de la prolongation de la coulée verte vers la ZAC Saint-Prix, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée section BN n°276 de 153 m² sise 49 Chemin de Liesse appartenant à l'indivision GRANDSIRE, au prix de 1 989 euros hors honoraires et droits de mutation, nécessaire à l'élargissement du passage situé le long du rû de Liesse. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition afférent.



REGULARISATION FONCIERE – ACQUISITION DE PARCELLES RUE JEAN ZAY A INCORPORER DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section BP n°297 et n°307 situées rue Jean Zay auprès de la société Bouygues Immobilier, parcelles privées mais remplissant les critères de la domanialité publique. Le conseil Municipal décide ainsi le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section BP n°297 et 307, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition y afférent, et dit que les frais de mutation seront pris en charge par la société Bouygues Immobilier.

ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT RESERVE A L'ANGLE DE LA RUE D'EPLUCHES ET DE LA RUE DES PREAUX

Dans le cadre de la requalification de la rue d'Epluches et plus précisément du carrefour situé à l'angle de la rue d'Epluches et de la rue des Préaux, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'acquisition de l'emprise partielle d'environ 29 m² sur la propriété bâtie cadastrée section AX n°5 sise 43 rue d'Epluches appartenant à la CAPEB, au prix de 2 900 € hors honoraires et droits de mutation, nécessaire à l'élargissement de la voie pour permettre une giration sécurisée des poids lourds. Le Conseil Municipal autorise ainsi Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition y afférent, et décide d'incorporer dans le domaine public communal l'emprise acquise.

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2011

Le Conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées au cours de l'année 2011, annexé au compte administratif pour 2011 – Budget Général.

MARCHE PUBLIC 2010 POUR L'ORGANISATION DE SEJOURS EN CLASSES DE DECOUVERTE

Dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau marché, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à recourir à la procédure de transaction dans le cadre du marché public d'organisation de séjours en classes de découverte des écoles élémentaires de la commune, attribué le 29 mai 2010 à la société Neige Soleil Tourisme Loisirs (NSTL), et autorise celui-ci ou son représentant à signer le contrat de transaction avec ce prestataire pour l'année 2011-2012, concernant les factures non réglées dont le montant s'élève à 226 475. 99 € TTC.

REGLEMENT DE FONDS DE CONCOURS ALLOUE A L'UNION DES CONSEILS SYNDICAUX DU QUARTIER DU GRAND CENTRE

Dans le cadre de la convention de fonds de concours signée entre la Ville de Saint-Ouen l'Aumône et Foncia Vexin pour la réalisation des travaux de fleurissement du Grand Centre, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à mandater le montant du fonds de concours, qui s'élève à 1 352 euros, à l'Union des Conseils Syndicaux.



SUBVENTION AU PROJET DE L'ASSOCIATION MIX UP

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une subvention de 1 400 euros à l'association Mix Up, pour l'intérêt communal de l'organisation de deux manifestations ayant pour objet des événements à la fois sportifs, culturels et humanitaires pour promouvoir la solidarité, la lutte contre les discriminations et l'accès au sport des jeunes et des handicapés.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MAUBUISSON

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'association sportive Golf de Maubuisson une allocation de fonctionnement d'un montant de 350 euros pour l'année 2012, au titre de l'intérêt communal de l'action menée par l'association.

FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE PONTOISE (SIARP) ET DU SYNDICAT POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA REGION DE COURCELLES-SUR VIOSNE/MONGEROULT (SIACRCM)

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise arrêté le 11/11/2011, les communes devant se prononcer sur le projet de fusion du SIARP et du SIACRCM prévue au 1^{er} janvier 2013, le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord à la demande de fusion du SIARP et du SIACRCM.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil prend acte des décisions prises par le maire au titre de l'article L. 2122-22 2°, 4°, 10°, 11° et 15° du Code général des collectivités territoriales

Prochain conseil municipal le 5 juillet 2012 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.

Pour le Maire absent,

Le Premier Maire-adjoint,

Andrée SALGUES